

Les règles de la prime Covid-19 pour le secteur médico-social tardent à venir

Publié le 06/05/20 - 18h35

Alors que les professionnels du secteur sanitaire s'apprêtent à recevoir leurs premières primes, les professionnels médico-sociaux attendent encore les directives. Les fédérations d'employeurs s'indignent. L'AD-PA lance des consignes pour mai.

Le 5 mai lors de la dernière réunion des fédérations de directeurs d'Ehpad avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) cette dernière a été interrogée sur la question d'une prime Covid-19 pour le secteur médico-social. *"Tout est en cours et à l'arbitrage pour faire des annonces rapidement"*, aurait-elle répondu selon le compte-rendu de séance diffusé par l'Uniopss.

Une iniquité financière

Presqu'un mois après avoir précisé les modalités de versement de la prime pour les professionnels du secteur sanitaire, les informations concernant la reconnaissance financière des acteurs médico-sociaux dans la crise restent encore au stade des promesses. Une situation qui semble plutôt instable d'autant plus que certaines ARS comme celle des Pays de la Loire ont annoncé qu'elles verseraient des primes de 1 000 euros aux étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants appelés en renfort des soignants dans tous les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région. *"Cela risque de provoquer encore plus un sentiment d'iniquité dans les équipes concernées"*, déplore Annabelle Vêques, directrice de la Fnadepa.

Une prime en mai

Lors d'un point presse et par communiqué, Pascal Champvert, président de l'AD-PA a signalé qu'il n'était plus temps d'attendre que le Gouvernement présente ses modalités de versement pour octroyer la prime aux acteurs médico-sociaux. Il a donc annoncé qu'il invitait tous les directeurs adhérents de l'AD-PA à verser dès le mois de mai la prime Covid-19, dans les mêmes conditions que celles définies pour les établissements sanitaires et avec le doublement des heures supplémentaires. Il considère que les professionnels des Ehpad par exemple en première ligne de la crise ne comprendraient pas d'être ainsi écartés d'une reconnaissance financière. Il considère qu'il n'est pas concevable d'imaginer que l'État refuse cette prime promise au secteur. Il a ajouté que de son côté l'AD-PA rejette le système de financement des établissements médico-sociaux reposant sur les deux financeurs historiques que sont l'État et les départements. Il souhaite que le dispositif soit abandonné après la crise pour simplifier les financements des Ehpad.

Didier Sapy, directeur général de la **Fnaqpa**, contacté par *Hospimedia*, prévient qu'*"il n'a pas l'habitude de donner des consignes à ses adhérents"*. En revanche dans la lignée de l'AD-PA, il conseille également de verser en mai une prime sans attendre les précisions gouvernementales. Il rappelle que le président de la République Emmanuel Macron a indiqué que l'État assurerait *"quoi qu'il en coûte"* son soutien pour lutter contre la crise. Didier Sapy indique que *"si les directeurs estiment que verser une prime à leurs salariés est nécessaire, ils ne doivent pas attendre l'autorisation de leurs tutelles"*. Il ajoute : *"on sait compter les vies perdues mais pas les vies sauvées. Il est donc important de remercier les acteurs du médico-social qui ont aussi sauvé des vies pour motiver les équipes."*

L'urgence d'une prime médico-sociale

Antoine Perrin, directeur général de la Fehap, interrogé par *Hospimedia* sur le paiement de la prime Covid-19 en mai, a répondu qu'il comprenait parfaitement l'impatience du secteur mais que la Fehap au titre de fédération d'employeurs ne peut donner une telle consigne sans garantie de paiement de l'État. Juridiquement "*nous ne pouvons le faire sans signer auparavant avec les organisations syndicales un avenant dans ce sens*". Par ailleurs, nos établissements se retrouvent avec des surcoûts importants liés aux commandes de masques et de surblouses qui dans un premier temps ne passaient pas par les ARS. Certains Ehpad se sont aussi retrouvés avec des places non occupées entraînant des pertes de revenus. Au total, la Fehap estime que les Ehpad médico-sociaux privés à but non lucratif affichent en deux mois une perte financière estimée à 180 millions d'euros (M€).

Marc Bourquin, conseiller stratégie et responsable de l'articulation et de la coordination parcours à la FHF, souligne pour sa part que le Gouvernement devrait annoncer très prochainement les modalités de distribution des primes Covid-19 dans le secteur médico-social. Sans directive, il est difficile pour les directeurs d'établissements publics d'octroyer des rémunérations supplémentaires sans consignes. Il lui paraît toutefois urgent que les modalités soient données sans retard. Dès que les consignes seront officialisées, les directeurs pourront lancer le paiement des primes. Pour l'instant trop d'inconnues demeurent.

Lydie Watremetz